



COMMUNE de LE CROCC



## LE CROCC'INFOS

NOVEMBRE 2025

### LE MOT DU MAIRE

*Nous vous l'avions annoncé, Le Crocq s'est engagé dans le dispositif de la « Participation Citoyenne » pour toujours plus de sécurité et de solidarité dans notre village.*

*Le nouveau parking de la rue Principale est opérationnel et nous espérons que la problématique du stationnement dans le village en sera améliorée. Une étude sera lancée en début d'année prochaine pour déboucher sur un plan de circulation destiné à réduire la vitesse des véhicules sur la départementale.*

*Vous allez bientôt être sollicités pour le recensement de la population et nous comptons sur votre participation et votre aimable accueil.*

*Si l'on dit qu'« à la Ste Catherine tout prend racine », c'est le 6 décembre pour la Saint Nicolas que nous organiserons le chantier participatif de plantation d'une quarantaine d'arbres financé par la Fédération de Chasseurs.*

*Nous comptons sur vous nombreux !*

Le Maire

Thierry GERME

### UNE ANNEE RICHE EN EVENEMENTS POUR CROCC EN FETE !



Fête des voisins, mardi gras, 13 juillet, randonnée pédestre, brocante, concours de boules, Halloween...ont fait le plaisir des petits et grands du Crocq et même des communes voisines. Merci à Benjamin BREANT, son président et à son équipe pour l'énergie déployée !



## UN CHAMPION DU MONDE DANS LA COMMUNE !

Vous ne le savez peut-être pas mais Le Crocq compte un **Champion du monde par équipes de balltrap** (catégorie - de 21 ans) depuis le 24 août dernier. Il s'agit de **Yann DELAVENNE** qui a défendu cet été, les couleurs de l'équipe de France à Signes à proximité de La Ciotat.



Yann en pleine concentration !

Sur 200 plateaux lancés depuis 10 mètres à 40 mètres, Yann en a touchés 187. Tout est lié au mental précise Yann. Certes, il faut avoir une bonne technique, s'entraîner très régulièrement mais surtout être prêt mentalement. Il a d'ailleurs eu une expérience très enrichissante avec un coach mental lors du dernier championnat d'Europe. Depuis 4 ans qu'il s'est lancé dans l'aventure du ball-trap de compétition, Yann se déplace en France mais aussi en Europe, comme à Porto, pour le championnat d'Europe en 2024, ou à Séville .

Courageux, bosseur, Yann est actuellement alternant en licence « Automatismes et robotique » et n'hésite pas à réaliser des petits boulots annexes pour financer l'achat de ses cartouches, 125 à 200 par entraînement et ses déplacements. **BRAVO YANN !**



## CHANTIER PARTICIPATIF DE PLANTATION



Dans le cadre d'un appel à projets, la fédération des chasseurs de l'Oise a doté notre commune de 30 arbres fruitiers et de 16 arbres d'ornement.

Les arbres et vergers hautes tiges constituent un élément incontournable de notre territoire. Les arbres fruitiers offrent nourriture, abris, lieux de reproduction et d'hivernage à un grand nombre d'espèces animales. Pommiers, poiriers,

cerisiers, pruniers, cognassiers, mais aussi charmes, noisetiers, sorbiers des oiseleurs,

tilleuls à grande feuilles trouveront leur place à proximité du terrain de foot et dans le parc de la salle Jean-Pierre GREVIN. Nous aurons besoin de main-d'œuvre,

**Alors, reprenez la date du samedi 6 décembre et préparez votre bêche et vos bottes !**

## LANCEMENT OFFICIEL DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le 15 novembre, les référents ont été conviés à se retrouver pour le lancement officiel du dispositif en présence de l'adjudant-chef Vincent LAMOUR.

Rappelons que le rôle des référents n'est pas de conduire des rondes ou

des patrouilles mais de relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire, les faits et événements qui ont retenu leur attention.



## ELAGAGE ! quelques règles à rappeler :

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil).

Par ailleurs, l'article 161-24 du code rural stipule que « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

**MERCI A CHACUN DE RESPECTER CES PRESCRIPTIONS !**



**Cette année, Le Crocq réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier jusqu'au 14 février 2026.**

## **Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, Françoise COUSIN, agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, **gardez-le précieusement.**

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

A noter que l'agent recenseur a une obligation stricte de réserve.

## **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
1. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
2. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.